



SL

RESPONSABLE 2 :		☐ PÈRE	☐ MÈRE	☐ AUTRE
Situation de famille : ☐ marié ☐ pacsé ☐ en couple ☐ célibataire ☐ séparé ☐ divorcé				
Autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non				
Nom (en Majuscule) : Prénom :				
Date de naissance : _ _ _ _ _ _ _ _ _ Lieu de naissance :				
Nationalité :				
Adresse :				
.....CP _ _ _ _ _ Commune :				
 fixe : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _  Mobile : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _				
 :@.....				
Profession : Employeur :				
Adresse de l'employeur :				

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole ou mode de garde
1 -			
2 -			
3 -			
4 -			

Code civil - Article 372-2

« A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant. ».

☐ Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier et m'engage à informer le service de la Vie Scolaire de la Ville de Grasse de tout changement qui pourrait survenir durant la scolarité de mon enfant.

☐ J'atteste être seul(e) signataire du dossier d'inscription scolaire, n'ayant plus de contact avec le responsable 2.

☐ J'ai bien pris note que les renseignements portés dans ce dossier ne sont destinés qu'aux personnes autorisées par la loi (Directions d'école, Service de la Vie Scolaire et hiérarchie municipale) et ne sont conservés que pendant la durée légale. Vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès et de rectification des informations auprès du Service de la Vie scolaire.

Grasse, le

Signature des responsables légaux de l'enfant

Responsable 1

Responsable 2

.....

.....

AUTRES PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

En cas de problème ou d'accident à l'école, **les parents ou responsables légaux seront prévenus**. S'il n'est pas possible de les joindre, les personnes seront appelées dans l'ordre ci-dessous.

L'enfant sera conduit si nécessaire par les pompiers à l'hôpital de Grasse.

1) Nom : **Prénom :**

Adresse :

CP |_|_|_|_|_| **Commune :**

☐ **fixe :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|  **Mobile :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lien à l'enfant :

Personne autorisée à venir chercher l'enfant : Oui ☐ Non ☐

Personne à contacter en cas d'urgence : Oui ☐ Non ☐

2) Nom : **Prénom :**

Adresse :

CP |_|_|_|_|_| **Commune :**

☐ **fixe :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|  **Mobile :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lien à l'enfant :

Personne autorisée à venir chercher l'enfant : Oui ☐ Non ☐

Personne à contacter en cas d'urgence : Oui ☐ Non ☐

DOCUMENTS A FOURNIR en format PDF (mail)

- ☐ **Livret de famille complet ou acte de naissance de l'enfant**
(les actes en langue étrangère devront être traduits en langue française par un traducteur officiel)
- ☐ **Pièces d'identité des 2 parents** (ou responsable)
- ☐ **Justificatif de domicile de moins de 3 mois**
 - **Si vous êtes locataire ou propriétaire :**
Facture eau, électricité, gaz, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer (uniquement agence immobilière ou bailleur social), titre de propriété
 - **Si vous êtes hébergé :**
Attestation d'hébergement (*téléchargeable en ligne*) dûment complétée, accompagnée des justificatifs exigés ci-dessus et attestation de sortie de l'ancien logement (résiliation d'abonnement ou état des lieux).
- ☐ En cas de **divorce ou de séparation** :
 - jugement de divorce précisant l'autorité parentale et le mode de garde de l'enfant
 - ou attestation sur l'honneur (*téléchargeable en ligne*) signée par les 2 parents
- ☐ **Carnet de santé** : copie des pages de vaccination
- ☐ **Document de dérogation de secteur** (*téléchargeable en ligne*) avec les justificatifs
- ☐ **Notification administrative plaçant l'enfant dans une structure d'accueil** (MDPH)
- ☐ **Certificat de radiation** (si l'enfant était scolarisé dans une autre commune en 2024-2025)

INFORMATIONS

Inscriptions :

- Les enfants sont inscrits à l'école du secteur de résidence.
- Les enfants ayant une fratrie déjà présente dans l'école sont prioritaires.
- Les dossiers sont traités par ordre de réception. Si la capacité de l'école du secteur de résidence ne permet pas d'accueillir tous les enfants, une autre solution sera étudiée avec les parents.

Dérogation de secteur :

La demande de dérogation demeure exceptionnelle. Elle doit être motivée par une situation particulière et justifiée par des motifs sérieux. Une demande de dérogation suspend l'inscription dans l'école de secteur. En cas de refus de la commission, il est possible que l'école de votre secteur de résidence ne puisse plus accueillir votre enfant. Dans ce cas, une place vous sera proposée dans une autre école de Grasse.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

ENVOI DU DOSSIER PAR MAIL AU SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE
(Documents en format PDF uniquement)
du 3 février au 14 mars 2025

inscriptions.viescolaire@ville-grasse.fr

Accueil au public du lundi au vendredi de 8h à 16h00